Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902217-20251216-D2025074-DE

MAIRIE DE PORSPODER (29840)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° : 2025-74

DATE DE CONVOCATION
09 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE
16 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	12
Votants	16

L'an deux mille vingt cinq
Le quinze décembre, à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, Maire

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

M. Vincent GUENEGUES qui donne pouvoir à M. Yves ROBIN, Mme Anne CLOAREC qui donne pouvoir à M. Franck PEROUAS, M. Gaël HAMAYON qui donne pouvoir à M. Patrick BRIEND Mme Lysiane JONCQUEUR qui donne pouvoir à Mme Myriam LOCQUET LE GALL

Absents : M. Daniel BRETON, M. Yann GOURIOU, Mme Véronique MITSIENO-JULIEN

M. COMBES Manuel a été élu secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

11 – RENOVATION DE L'ECOLE DU SPERNOC : VALIDATION DU PROJET, DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. Le Maire rappelle qu'un audit complet de l'école du Spernoc (énergie, qualité de l'air, isolation, toiture…) a été réalisé en 2024 et restitué en février 2025. Un marché a été publié le 04 avril 2025 pour recruter une maitrise d'œuvre. Par délibération 2025-040 du 26 mai 2025, le conseil municipal a attribué le marché de maitrise d'œuvre POM25-03 à Arko architecte pour un montant de 105 000,00 € HT.

Depuis l'architecte, son équipe et les bureaux d'études associés (An Héol pour les fluides et ESL pour la structure) sont à l'œuvre. La phase de l'avant-projet sommaire d'un montant de 1 330 000,00 € HT a été présentée le 9 octobre en commission urbanisme travaux en octobre qui a émis un avis favorable avec des propositions d'évolutions du projet. Ces arbitrages, notamment sur le moyen de chauffage, ont été pris en compte et validés par la maitrise d'ouvrage. La maitrise d'œuvre a ainsi pu poursuivre son travail et présenter le jeudi 27 novembre à cette même commission urbanisme travaux l'avant-projet définitif d'un 1 365 190.00 € HT. Cette étape permet, en fonction des arbitrages réalisés en phase APS, d'affiner l'estimation des travaux poste par poste pour se rapprocher de la réalité du montant du marché des travaux.
M. Le Maire présente au conseil municipal le projet au stade APD et le calendrier du projet avec un lancement du marché des travaux première quinzaine de mars et une attribution à l'été pour un début des travaux programmé en avril 2027 et une fin de chantier en décembre 2027.

A ce stade, nous pouvons également nous appuyer sur ce montant de travaux pour établir un plan de financement et rechercher des financeurs.

Le plan de financement est le suivant.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902217-20251216-D2025074-DE

FINANCEURS	Dépen... subventionnable H.T. du projet	... sollicité	... sollicité de la subvention
DETR/ DSIL	1 365 190.00 €	29.3 %	400 000.00 €
FONDS VERT	1 365 190.00 €	3.65 %	50 000.00 €
REGION, Bien vivre en Bretagne	1 365 190.00 €	4.4 %	60 000.00 €
DEPARTEMENT, volet 1 du Pacte Finistère	1 365 190.00 €	2.2 %	30 000.00 €
DEPARTEMENT, volet 2 du Pacte Finistère	1 365 190.00 €	5.87 %	80 000.00 €
CCPI prog. Rénovation globale	1 365 190.00 €	3.65 %	50 000.00 €
CCPI prog. Photovoltaïque	1 365 190.00 €	1.84 %	25 000.00 €
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)		50.91 %	695 000.00 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)		49.09 %	670 190.00 €
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	1 365 190.00 €	100%	1 365 190.00 €

Il est demandé au conseil municipal de valider cette opération, le plan de financement et d'autoriser M. Le Maire à solliciter auprès des partenaires institutionnels le montant des subventions décrits dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour et 3 abstentions (M. Franck PEROUAS, Mme Marie HASCOET, M. Jean-Michel CROGUENNOC) à l'unanimité :

- **VALIDE** l'opération de rénovation de l'école du Spernoc pour un montant de travaux estimé au stade APD de 1 365 190.00 €
- **ACCEPTE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à déposer les demandes de subventions suivantes :

- DETR-DSIL un montant de 400 000.00 € soit près de 29.3 % du coût HT des travaux estimés ;
- Fonds vert un montant de 50 000.00 € soit près de 3.65 % du coût HT des travaux estimés ;
- Région (bien vivre en Bretagne) un montant de 60 000.00 € soit près de 4.4 % du coût HT des travaux estimés ;
- Département un montant de 30 000.00 € sur le volet 1 du Pacte Finistère soit près de 2.2 % du coût HT des travaux estimés ; un montant de 80 000.00 € sur le volet 2 du Pacte Finistère soit près de 5.87 % du coût HT des travaux estimés ;
- **CCPI** un montant de 50 000.00 € sur le dispositif rénovation globale soit près de 3.65 % du coût HT des travaux estimés ; un montant de 25 000.00 € sur le dispositif déploiement du photovoltaïque soit près de 1.84 % du coût HT des travaux estimés.

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférant.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Certifié exécutoire
Le Maire, Yves ROBIN

MAIRIE de PLOUDER 29840